

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 12 décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 6 décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

**Etaient présents :**

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jean-Jacques VANWESEMAEL (arrivé à 18H50), Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT (procuration à Sandrine CHEVALIER jusqu'à son arrivée à 18 H 50), Audrey ROBLIN, Adjoint(e)s au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOUI, Françoise MORELLE, Emmanuel LEMOINE, Samir EL AABBAOUI, Edith BAUWENS, Jean-Claude SZYPULA, Rémi MIQUET (procuration à Jean-Claude SZYPULA jusqu'à son arrivée à 19H00), Julien TAVERNIER, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

**Etaient excusés :**

Jacqueline DOHET a donné procuration à Sébastien PERRIOT.  
Bérengère DUBAR a donné procuration à Audrey ROBLIN.  
Sylvie FAUVERGUE a donné procuration à Jérôme VALLIN.  
Sylvain COLIN.  
Didier HOLT.  
Angéla BAUDUIN.

**Etait absente :**

Carole DEMAURY.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Martine LAURENT, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2019.
- N'émet pas de remarque au compte-rendu des décisions du Maire prises du 23 septembre 2019 au 29 novembre 2019 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Procède à l'actualisation de l'autorisation de programme et de crédits de paiements ouverte par délibération du 12 avril 2018 pour la réhabilitation de la piscine.
- Adopte les mouvements de crédits nécessaires à l'exécution du budget et proposés dans le cadre de la décision modificative n°2.
- Sollicite par le biais de l'autorisation prévue à l'article L.1612-1 du C.G.C.T., l'ouverture de crédits pour le Budget 2020 au chapitre 20 et au chapitre 21, pour un montant total de 249 000 €, afin d'être en mesure d'engager des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget.
- Vote le versement d'un acompte de 40 000 € sur la subvention 2020 du CCAS afin de gérer au mieux les actions envers les personnes en difficulté, jusqu'au vote du budget.
- Réitère la garantie d'emprunt accordée à Pas-de-Calais Habitat suite à un réaménagement des prêts contractés par le bailleur.
- Approuve les taux et prestations d'assurance statutaire proposés par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, adhère à la convention de suivi, au contrat de groupe proposé, et accepte le versement d'une participation financière visant à couvrir les frais du Centre de Gestion dans ce cadre.

A l'unanimité :

- Se positionne favorablement sur la réaffirmation des tarifs des concessions pour la période 1950 à 2001 afin de permettre le traitement des demandes de renouvellement de concessions échues depuis plus de deux ans.
- Se prononce favorablement sur le principe de céder aux candidats aux élections municipales qui en feraient la demande, des photographies issues de la photothèque municipale.
- Se positionne favorablement sur la cession par l'O.P.H. Pas-de-Calais Habitat, au locataire en place, du logement sis au 6 rue de Péronne.
- Dans un souci de coordination et d'efficacité économique, acte la signature d'une convention financière avec la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin répartissant les charges des uns et des autres dans le cadre des travaux d'enfouissement de la rue Casimir Beugnet.
- Valide le conventionnement avec Enedis, visant à mettre en place un groupement de commande pour assurer la coordination des travaux d'enfouissement de réseaux électriques (basse tension et H.T.A.) dans le cadre d'une opération plus globale (enfouissement, N.T.I.C., éclairage public, eau potable).
- Se prononce favorablement sur le renouvellement du parc d'éclairage public vétuste et la sollicitation des aides financières de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62).
- La Ville de Leforest étant malheureusement traversé par la ligne T.H.T. 400 000 volts Avelin Gavrelle, décide de solliciter à ce titre les financements mis en place par R.T.E. dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet, à hauteur de 200 000 €. Celui-ci viendra compléter les financements déjà obtenus pour la piscine.
- Se prononce favorablement sur la signature d'une convention portant sur 10 ans et définissant les modalités d'un partenariat entre la Ville de Leforest et la C.C.P.C., permettant à celle-ci de bénéficier à la piscine de Leforest, pour ses scolaires, de créneaux privilégiés pour l'apprentissage de la natation.
- Valide le projet de rénovation énergétique de la Salle Porez et la sollicitation à ce titre, auprès de l'Etat, de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2020.
- Valide le projet de sécurisation, accessibilité et rénovation thermique à l'arrière de l'école Voltaire et la sollicitation à ce titre, auprès de l'Etat, de la Dotation de Soutien à l'investissement Local 2020.
- Acte la vente d'un terrain situé 536 rue L. Lagrange et estimé par les domaines à 30 500 €.
- Pour permettre l'aménagement et la sécurisation de la placette rue des Flandres, actuellement propriété privée, se prononce favorablement sur l'acquisition des parcelles correspondantes à l'euro symbolique.
- Valide la cession de différents terrains au profit de la C.A.H.C. dans le cadre des travaux de renaturation du filet Morand.
- Dans le cadre des travaux de renaturation du filet Morand réalisés par la C.A.H.C., valide la mise en place d'une servitude pour une buse située sous un chemin rural.
- Adopte la mise à jour du linéaire de voirie communale pris en compte dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'Etat.
- Valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association « Harmonie Républicaine de Leforest » pour sa participation au Marché de Noël et son concours à la réussite de cette manifestation.
- Valide une subvention de 80 € par élève de C.M.2 de l'école Voltaire participant au voyage de deux jours au Puy-du-Fou pour l'année scolaire 2019/2020 et de 40 € par élève de C.M.2 de l'école Rostand participant au voyage d'une journée à Boulogne-sur-Mer.
- Acte la création de trois postes d'agents polyvalents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ».

*De plus, le Conseil Municipal a été informé que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau et assainissement ainsi que le rapport d'activités des services pour l'exercice 2018, tous deux afférents à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, étaient consultables.*

**Motion :**

A l'unanimité :

- Le Conseil Municipal a approuvé une motion contre la dégradation du transport ferroviaire et la modification des horaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 44.

*L'ensemble des délibérations et débats est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.*